

Réunion du 20 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 20 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Etaient présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Dominique DUMAS, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés :

- Mme Marcelle MAYONADE a donné pouvoir à Mme Lucette FONTANGE
- Mme Martine SAINT-PAUL a donné pouvoir à Mme Josette SERRES
- Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Mme Julie DORLET-PELLETIER
- Mme Anaïs FROMENT (arrivée en cours)
- Mme Monique BARON
- Mme Fannie TUAILLON
- Mr Pierre ROMIEU

Madame Julie DORLET-PELLETIER est élue secrétaire de séance.

Procès-Verbal de réunion

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

Approbation du dernier procès-verbal : Unanimité

DELIBERATIONS

1) Approbation compte de gestion 2023 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Madame l'Adjointe chargée des finances rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à **l'unanimité** le compte de gestion des budgets Commune, Assainissement, Lotissement pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Vote des C.A. 2023 (Commune, Assainissement, Lotissement)

COMPTE ADMINSTRATIF COMMUNE 2023

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2023 qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	224 936.38€	22 359.83€	810 805.05€
RECETTES	193 601.89€	23 178.25€	764 073.42€
RESULTAT	-31 334.49€	818.42€	-46 731.63€

Pour le vote du compte administratif du budget principal, présentation détaillée des recettes de fonctionnement ainsi que des dépenses et de l'excédent de fonctionnement par Mme Lucette FONTANGE, adjointe chargée des finances.

En investissement, présentation détaillée de l'exercice.

Présentation des restes à réaliser sur l'exercice et subventions afférentes.

Présentation détaillée et discussions sur le volet détail des dépenses et sur le volet détail des recettes pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Vote :

Monsieur le Maire se retire lors du vote du compte administratif.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 11

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2023 qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	20 109.37€	/	62 919.77€
RECETTES	29 845.42	/	70 128.93€
RESULTAT	9 736.05€	/	7 209.16€

Présentation détaillée de Mme Lucette FONTANGE, adjointe chargée des Finances, de la synthèse du compte administratif assainissement.

En fonctionnement, nous avons un excédent cumulé de 46 985.24 €.

En investissement, nous avons un excédent cumulé de 20 669.86 €

Excédent total de fonctionnement et d'investissement de 67 655.10 €.

Présentation détaillée et discussions sur le détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement.

Vote :

Monsieur le Maire se retire lors du vote du compte administratif.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 11

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2023 qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	108 885.89€	/	119 910.89€
RECETTES	119 910.89€	/	93 875.89€
RESULTAT	11 025.00€	/	-26 035.00€

Vote :

Monsieur le Maire se retire lors du vote du compte administratif.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 11

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget lotissement 2023.

3) Affectation des Résultats (Commune, Assainissement, Lotissement)

Affectation du Résultat du Budget Commune

Recettes de Fonctionnement : Compte 002 : 49 656.00€
Dépenses d'Investissement : Compte 001 : 42 982.18€
Recettes d'Investissement : Compte 1068 : 42 163.76€

Affectation du Résultat du Budget Assainissement

Recettes de Fonctionnement :	Compte 002 : 46 985.24€
Recettes d'Investissement :	Compte 001 : 20 669.86€
Recettes d'Investissement :	Compte 1068 : /

Affectation du Résultat du Budget Lotissement

Recettes de Fonctionnement :	Compte 002 : /
Recettes d'Investissement :	Compte 001 : /
Recettes d'Investissement :	Compte 1068 : /

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces affectations de résultats.

QUESTIONS DIVERSES

- Pacte financier :

Présentation par Monsieur le Maire du Pacte Financier à l'étude au niveau de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène. Suite au séminaire de mi-mandat, il y a eu une prise de conscience des inégalités financières entre les communes. Un cabinet d'étude a été mandaté pour trouver des solutions pour y remédier.

2 propositions ont été faites :

- 1^{ère} proposition : Les 6 communes ayant un budget les plus conséquents par rapport au reste de la Communauté de Communes (Argences en Aubrac, Brommat, Campouriez, Cantoin, Montéziec, Saint-Symphorien) participent à un « pot commun » de 500 000€ qui sera redistribuer aux 21 communes selon 3 critères (Bourg-Centre, kilomètres de voiries, seuil de pauvreté de sa population). Pour valider cette proposition, il aurait fallu que les 21 communes la votent à l'unanimité : la proposition n'a pas été retenue car elle n'appliquait pas les conditions d'un vote à l'unanimité.
 - 2^{ème} proposition : Jouer sur la fiscalité à l'échelle de la Communauté de Communes ce qui permettrait de lever 800 000€ qui serait également réparti entre les 21 communes selon les 3 mêmes critères. Concrètement, le taux d'imposition fiscal de la Communauté de Communes augmenterait de 3 points pendant que dans le même temps celui de chaque commune baisserait de 3 points. Chaque commune aurait ensuite la possibilité de compenser ou non cette baisse de son propre taux. Pour les communes ayant un taux fiscal d'imposition supérieur à la moyenne des 21 communes, la communauté de communes compensera cette baisse. Cette proposition sera soumise au vote du prochain conseil communautaire à majorité relative. Madame l'adjointe aux finances présente ensuite plusieurs simulations avec différents taux pour notre commune → décision reportée à la commission finance du 4 avril à 18h élargie à tout le Conseil municipal.
- COTECH Habitat : le 21 mars en présence des différents partenaires pour continuer d'avancer sur les différents projets urbanisme. Une convention avec le CAUE sera validée pour porter une réflexion sur les flux dans le Bourg-Centre, le stationnement et l'aménagement de la maison « Soulenq »
 - Salle culturelle : le projet a été présenté par l'architecte à l'ensemble des maires et adjoints du Carladez. Chaque conseil municipal doit réfléchir à une proposition financière qui sera présentée à la prochaine réunion maires-adjoints du Carladez le 18 avril. Un projet de création de syndicat culturel est à l'étude : il faut réfléchir au budget de fonctionnement et aux compétences qui seraient portées par ce syndicat de communes.
 - Ecole : une étude va être prise en charge par la Banque des territoires sur le même modèle que celle portée sur le monastère. Elle permettra de prendre en charge une rénovation énergétique tout en améliorant le confort pédagogique.

un état des finances de la commune et ses perspectives à l'avenir afin d'avoir une visibilité sur ce qui est possible de faire.

- Kaspers : le registre d'utilité publique est à disposition à l'accueil de la mairie pour recueillir les avis de la population. Chaque conseiller est invité à en parler autour de lui afin que la population participe, des affiches ont été mises chez les commerçants.

Séance close à 23 heures 15 minutes

La Secrétaire de Séance,



Le Maire,



